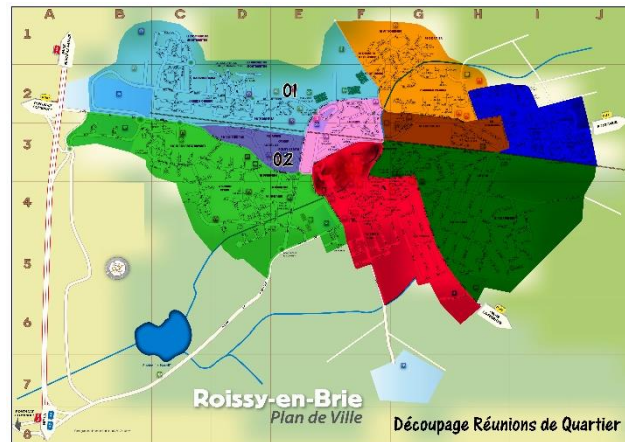


AVENIR – BOIS PRIEUR – ESPERANCE- LA FAYETTE



Elus présents :

François Bouchart, Maire

Jonathan Zerdoun, 1^{er} Maire-adjoint chargé du Développement urbain, des Travaux, du Cadre de vie et de l'Environnement

Jean Emmanuel Depecker, Adjoint au Maire chargé de la Restauration collective, de l'Intendance, de la Commande publique et de l'Administration générale

Gilles Houareau, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité et de la Tranquillité Publique

Martine Ponnavo, Conseillère municipale, déléguée au Cadre de vie et à la Vie des quartiers

Techniciens présents :

Oury Diao, Collaboratrice de cabinet

Bénédicte Vallée, Directrice des actions citoyennes et politique de la ville

Pauline Azria, Responsable du service vie associative et citoyenneté

18 habitants présents

Stationnement- circulation

Plusieurs questions concernent la circulation et le stationnement

La municipalité partage le constat d'une signalisation parfois incohérente, et qui n'a pas su s'adapter aux évolutions de la commune. Ainsi, la municipalité envisage de revoir le plan de circulation et de stationnement de la commune courant 2016. Ce plan sera réalisé en concertation avec les citoyens

➤ **Le parking de la gare**

Ce parking est très encombré, il est néanmoins plus sécurisant que celui d'Ozoir et plus pratique que celui de Pontault.

De ce fait, les voitures se garent dans les rues adjacentes sans forcément respecter le stationnement pair et impair et stationnent sur le trottoir de manière abusive.

Une réunion entre les Maires de Pontcarré, Ozoir, Pontault et Roissy va avoir lieu afin de trouver des solutions à cet engorgement.

La volonté de la municipalité est de favoriser les liaisons douces dans la commune.

Un « Véligo » (parking pour vélo gardé avec de petits casiers pour y laisser ces affaires) va être installé à la gare.

Proposition des habitants :

- Faire payer le parking : Monsieur le Maire précise que le parking est d'intérêt régional, et ne peut donc être payant.
- Utiliser les deux parkings de super U et Intermarché et mettre en place des navettes pour la gare.
 - La municipalité précise que les parkings des grandes surfaces sont privés, à ce titre ils n'ont pas vocation à recevoir les stationnements liés à la gare.

Pourquoi le damier situé au carrefour de la rue Mulhouse près du passage à niveau n'est pas refait ?

La signalisation de cette zone en bordure du passage à niveau est sous le contrôle de SNCF Réseau. SNCF Réseau évite désormais les damiers, estime qu'il est dangereux car il empêche les automobilistes de se concentrer sur le passage à niveau, au détriment de son environnement.

Une habitante souhaiterait mettre en avant le fait que certains passages piétons sont effacés et qu'il serait bien de les refaire.

La municipalité souhaite mettre en effet l'accent sur la signalisation au sol, qui contribue au cadre de vie. Ainsi, la ville a fait l'acquisition d'une machine afin de pouvoir tracer des marquages au sol plus résistants et de meilleure qualité.

Les voitures se garent à cheval sur le trottoir et sur la route rue des acacias.

Le code de la route prévoit un non stationnement sur le trottoir, il faut contacter la police municipale qui verbalisera les voitures mal stationnées.

Mr Houareau a précisé qu'une campagne de prévention sur les stationnements gênants a eu lieu au mois d'octobre l'année dernière dans ce quartier.

Suite à cette réunion il est prévu une nouvelle campagne.

Le stationnement est gênant aux abords de l'école des sapins. Et la vitesse est excessive sur l'avenue du Général Leclerc et sur la rue Général De Gaulle.

Une étude a été menée pour l'installation d'un détecteur de vitesse. Cet équipement devra être validé par le conseil départemental (car la voirie de ces axes est départementale). L'investissement s'élève à environ 15 000 euros. Ce coût comprend la fourniture et la pose du détecteur.

Propositions des habitants sur le stationnement et la sécurité autour de l'école des sapins :

- Proposer un arrêt minute en face de l'école des sapins afin de faciliter le flux des voitures.
- Installer des bacs à fleurs au niveau du rond-point des sapins et sur les trottoirs du parking de DIA empêchant le stationnement abusif tout en laissant la visibilité aux conducteurs
- Installer des feux rouges pour limiter la vitesse.

Il est impossible d'installer des feux tricolores sur cette voie car elle est départementale.

Après renseignements, on ne peut également pas installer de bacs à fleurs car il faut laisser un espace suffisant pour les personnes à mobilité réduite (1m40). De plus, le stationnement est interdit sur tous les trottoirs. Une solution est mise à l'étude.

- Mettre un agent pour aider à faire traverser les enfants sur le troisième passage piétons à côté de DIA. Cela créerait de l'emploi.

Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà 6 agents pour faire traverser les enfants sur les 7 groupes scolaires dont 2 devant l'école des sapins.

- Installer au niveau du passage piéton de l'école des sapins une barrière automatique qui se ferme et s'ouvre ou descend, le trottoir est en pente, les enfants courent en sortant de l'école et arrivent sur la route, ce système permettrait de les stopper

La proposition semble intéressante mais après renseignements, la réalisation de cet équipement paraît peu envisageable. Une réflexion doit être menée pour garantir la sécurité des enfants à cet endroit.

Le stationnement est difficile avenue de la Reine et rue Ancel de Garlande.

Proposition des habitants : Dessiner des places de parking, mettre la rue en sens unique.

L'ensemble de la circulation du quartier va être retravaillé car effectivement les rues sont traversées par des priorités à droite, des sens uniques ... Ces propositions seront également débattues l'an prochain lors de la refonte du plan de circulation et de stationnement.

Avenue de la Reine, les gens sont garés trop près des stops marquant les intersections.

Il va y avoir une réflexion à propos des marquages au sol, l'idée serait de placer un marquage jaune marquant l'interdiction de stationner à 15 ou 20m avant les intersections.

A l'angle de la rue de Mulhouse et de rue de la Pérouse il y a un panneau stop qui n'est pas fixé au poteau et qui tourne.

Cette demande a bien prise en compte, l'opération a été réalisée.

De gros camions stationnent dans le quartier. Ont-ils le droit ?

Dans la mesure où le camion ne fait pas plus de 3,5 Tonnes, il a le droit de stationner.

La sortie du Nautil est dangereuse. Est-il prévu quelque chose ?

Le Nautil est un équipement de la Brie Francilienne, la route est départementale. L'idée de sécuriser cette zone sera étudiée.

Les bus passent rue de la Pérouse ? Pourquoi ?

Le réseau de bus a un planning de circulation précis et déterminé par leur compagnie, Cela concerne la Brie Francilienne, qui détient la compétence Transports.

Espace vert

Existe-t-il une loi qui obligerait la taille des haies ? Un résident ne coupe pas les siennes empêchant le passage des poussettes sur le trottoir.

Quand la ville a connaissance d'une telle situation, elle déplace une équipe technique pour constater les faits. Elle adresse ensuite un courrier au propriétaire. Celui-ci a alors 3 semaines pour régulariser

la situation. Si cela n'est pas fait, la mairie relance le riverain, puis peut réaliser le chantier et le facturer au propriétaire.

Avenue Charles de Gaulle pourquoi la Mairie fait elle l'élagage des arbres des riverains ?

La mairie intervient pour avoir une unité esthétique dans cette rue cependant les habitants sont en droit de les tailler s'ils le désirent.

Dans le quartier du Bois prieur des propriétaires construisent de grands murs pour clôturer leur jardin.

Le bois prieur est une ancienne copropriété, le cahier des charges n'existe plus, seul le Plan Local d'Urbanisme s'impose. Les voiries appartiennent désormais à la Mairie, car le secteur a été rétrocédé. Les personnes déposent en mairie une demande de travaux, si elle est conforme, la mairie ne peut s'opposer à ces constructions de murs qui doivent néanmoins respecter le plan local d'urbanisme. Le bois prieur est en zone UBC, la réglementation prévoit que lorsque le mur à construire donne sur la rue, la hauteur maximum est de 1 m80, lorsque le mur est entre 2 propriétés, il est de maximum 2 m 20.

Mr Zerdoun a précisé que le PLU sera modifié en 2016-2017. Il y aura une enquête publique à ce sujet.

Le Bois Prieur est situé dans l'arc boisée, les personnes abattent de vieux arbres ont-ils le droit, puisque ce sont des arbres patrimoniaux ?

C'est la partie boisée du Bois Prieur qui doit respecter la charte de l'Arc Boisé et non le quartier du Bois Prieur qui est classé.

Est-il normal que la barrière qui donne dans la forêt dans le Bois Prieur ne soit pas fermée ?

Le chemin appartient à l'office national des forêts, nous allons prendre contact auprès d'eux.

Le Sequoia rond-point du sapin est en train de mourir, que peut-on faire ?

Cet arbre est contrôlé chaque année, il a été expertisé et est déclaré non dangereux. C'est un arbre classé au titre « des arbres remarquables de Seine et Marne » qu'il est interdit de toucher. S'il s'avère que sa dégradation le rend dangereux, il faudra obtenir une autorisation pour procéder à son abattage.

Serait-il possible de mettre une benne de ramassage de feuilles vertes coupées pendant une période, les habitants n'ont pas toujours de grands véhicules à cet usage

Le budget a été multiplié par 3 et de plus en plus de débris déposés illégalement sur la voirie sont ramassés. Il n'est donc pas prévu de ramassage vert.

Voirie

Serait-il possible de reboucher les trous de voirie, plusieurs rues sont concernées.

Rue du château : Les trous ont été rebouchés.

Avenue des fauvettes : les trous ont été rebouchés.

Des travaux d'investissement concernant la voirie sont mis au budget, et un diagnostic de la voirie de la commune a été réalisé. Ce diagnostic nous permet de mieux appréhender l'état général des chaussées de la commune, afin de prévoir les investissements à venir.

Il y a un câble qui pend de manière dangereuse au 16/18 rue de la Pérouse

La société Numéricable est intervenue pour réparer ce câble.

Les poids lourds qui circulent dans la ville abîment la chaussée.

Le projet de rocade Sud qui raccorderait de manière générale Super U à Intermarché permettrait d'éviter le passage des poids lourds en ville et de conserver la chaussée en bon état.

La piste cyclable du Nautil est sale et ne permet pas au vélo de circuler sans crever.

Le passage de la balayeuse se fait au minimum une fois par mois mais, selon les besoins ou les demandes particulières, des passages supplémentaires peuvent être effectués par la Brie Francilienne qui gère les pistes cyclables.

Cadre vie

Le terrain d'évolution des sapins est fermé, les enfants de CM2 n'ont rien pour s'amuser

Un terrain évolutif est désormais installé devant la salle Sydney, ce qui permettra aux jeunes de s'y rendre pour s'amuser.

C'est trop loin pour les enfants il en faudrait un plus près.

Installer un terrain multi-sport aux abords des habitations entrainerait beaucoup de mécontents en raison des nuisances que peuvent causer ce genre d'équipement.

Propositions des habitants sur le lieu d'installation d'un terrain évolutif :

- Dans le parc de la mairie, devant l'école des sapins

Réponse des élus : Ce n'est pas possible car c'est une copropriété privée.

- Parc des sources

Réponse des élus : Les Roisséens sont attachés à ce parc comme ilot de détente, de point de verdure, l'emplacement d'un tel équipement dans le parc des sources n'est pas envisageable.

Une réflexion sera menée en 2018 sur l'aménagement d'un parc urbain comprenant une aire de jeux pour enfants, à l'emplacement de l'ancien bassin, derrière la Mairie.

Au Bois Prieur, il y a une maison abandonnée qui attire les squatteurs. Que faire ?

La Mairie a entamé des recherches pour retrouver un héritier.

J'aimerais qu'on organise des actions pédagogiques de propreté dans le quartier.

Le conseil municipal des enfants, mais aussi certaines écoles organise chaque année des actions de propreté en partenariat avec l'enseigne Leclerc et l'opération « préserve la nature ».

Dans le quartier de Roissy Centre, le centre les Airelles et un syndic de copropriété ont également organisé une action « mon quartier j'en prends soin ».

N'hésitez pas à contacter le service citoyenneté, si vous souhaitez organiser une opération de ce type dans votre quartier.

A l'adresse suivante : citoyennete@roissyenbrie77.fr

Les éboueurs ont détérioré mes poubelles et on me demande de les remplacer.

Il faut s'adresser au SIETOM, syndicat qui gère le ramassage. Ce n'est pas une activité de la commune.

Pourquoi n'enfouit-on pas tous les câbles dans le sol ?

C'est au riverain de demander le raccord, cela a un coût extrêmement élevé.

Questions sur les projets immobiliers

- Pré de la Longuiole : à l'origine le projet prévoyait 550 logements, la nouvelle municipalité a souhaité donner une taille plus humaine à ce projet qui comprend désormais 400 logements. Par ailleurs, la part individuel/collectif a été revue, afin de rééquilibrer ce quartier et de respecter l'identité de ce secteur plus pavillonnaire.
- Projet de la MTL: construction de 70 logements dont 10 logements individuels autour d'un parc arboré privé. Une partie de cette vente servira à rénover en profondeur la MTL.

Nuisances sonores

La sonnerie des sapins est trop forte, peut- on la baisser ?

Le Service Education s'est chargé de contacter le directeur de l'école des sapins, l'intensité de la sonnerie a été réduite.

Des nuisances sonores dues à un regroupement de jeunes troublent la tranquillité publique avenue Chopin.

La Police Municipale est intervenue sur le site, à ce jour aucune plainte n'a été déposée en ce sens.